



conditions de travail 2018

Sion, décembre 2017_ amalia.massy@bureaudesmetiers.ch

1) caisse vacances et jours fériés → **augmentation**

Le taux de cotisation à la caisse des congés payés et jours fériés est augmenté de 0.2% et s'élève donc à 14.5%.

2) caisse service militaire → **stabilité**

Le taux de cotisation à la caisse de service militaire reste inchangé à 0%.

3) salaires 2018 → **stabilité des salaires minimaux**

Les délégations patronales et syndicales de la CCT-SOR se sont entendues **sur une stabilité des salaires minimaux en 2018.**

Salaires réels (travailleurs déjà engagés dans l'entreprise avant le 1er janvier 2018)

→ **stabilité**

Les délégations patronales et syndicales de la CCT-SOR se sont entendues **sur une stabilité des salaires réels en 2018.**

4) indemnités repas (art. 23 CCT-SOR) → **augmentation**

L'an dernier, les délégations patronales et syndicales de la CCT-SOR se sont entendues sur une hausse progressive des indemnités de repas. Celles-ci passeront **de Fr. 17.50 en 2017 à Fr. 18.- en 2018.**

5) apprenti(e)s

La présence des apprentis aux cours professionnels est obligatoire également durant les vacances des entreprises. Merci de bien vouloir le leur rappeler.

Ces informations, ainsi que les taux de cotisations aux caisses sociales 2018 (cahier II) seront également disponibles dès janvier 2018, sur le site : www.bureaudesmetiers.ch

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.

A l'aube des fêtes de fin d'année, nous vous souhaitons à vous, vos familles et vos collaborateurs, un **Joyeux Noël** et vous adressons tous nos vœux de succès pour 2018.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nos salutations les meilleures.

**ASSOCIATION VALAISANNE
DES MAÎTRES PLÂTRIERS et PEINTRES**

Le Président :
Gilles Granges

La Secrétaire patronale :
Amalia Massy

2018

second œuvre romand les salaires

bois - plâtrerie - peinture - pose de sols - vitre

SALAIRES MINIMAUX à l'embauche 2018	menuisiers, ébénistes, charpentiers, vitriers	plâtriers, peintres, plâtriers-peintres, réalisateurs publicitaires	poseurs de revêtements de sols
classes salaire	A	CFC dans la branche travaillée + 2 ans d'expérience	
	CE	avec fonction supérieure dans l'entreprise	
	B	sans CFC mais avec une expérience de 3 ans dans la branche travaillée	
	C	sans CFC et sans expérience dans la branche travaillée	
	AFP	attestation fédérale professionnelle (2 ans de formation)	
classe CE (cl. A + 10%)	Fr. 32.25/heure ou Fr. 5'731.-/mois		
classe A	Fr. 29.30/heure ou Fr. 5'207.-/mois		
* 1ère année après apprentissage (-10%)	Fr. 26.35/heure ou Fr. 4'682.-/mois		
* 2ème année après apprentissage (-5%)	Fr. 27.85/heure ou Fr. 4'949.-/mois		
* les salaires des assujettis, définis ci-dessus, sont applicables uniquement si l'entreprise forme ou a formé des apprenti-e-s durant les deux dernières années			
classe B + AFP (cl. A - 8%)	Fr. 26.95/heure ou Fr. 4'789.-/mois		
1ère année après AFP (cl. B - 20%)	Fr. 21.55/heure ou Fr. 3'829.-/mois		
2ème année après AFP (cl. B - 10%)	Fr. 24.25/heure ou Fr. 4'309.-/mois		
** classe C (cl. A - 15%)	Fr. 24.90/heure ou Fr. 4'425.-/mois --> dès 22 ans Fr. 22.40/heure ou Fr. 3'980.-/mois --> de 20 ans à 22 ans Fr. 21.15/heure ou Fr. 3'758.-/mois --> moins de 20 ans		
** classe C ; au 1er janvier qui suit les 3 ans d'expérience dans la branche travaillée il y a passage automatique en classe B			
SALAIRES REELS au 01.01.2018	Les délégations patronales et syndicales de la CCT-SOR se sont entendues sur une stabilité des salaires réels en 2018.		
secrétaire patronale	Amalia Massy - amalia.massy@bureaudesmetiers.ch - Tél. 027/327.51.31 - Fax 027/327.51.80		
collaboratrice	Séverine Bonvin - severine.bonvin@bureaudesmetiers.ch - Tél. 027/327.51.23 - Fax 027/327.51.80		

Bureau des Métiers - Rue de la Dixence 20 - 1950 Sion - Tél. 027/327.51.11 - Fax 027/327.51.80